



Entre la Société : Nom, prénom : CANIN & CAT D'une part	Et le client : Nom, prénom : Demeurant : D'autre part
--	--

Le contrat s'applique aux services fournis sur le site internet www.canin&cat.com par la Société « **CANIN & CAT** » immatriculée à la Chambre des Métiers de BOBIGNY sous le numéro 831 345 970 RM 93, à ses clients.

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT - DUREE

Le client est engagé en vue d'assurer les fonctions temporaires d'aide à domicile, pour lesquelles il est d'usage constant de ne pas recourir à un contrat indéterminé.

Le présent contrat débute le 2025 et se termine le 2025. Il est conclu pour une mission d'une durée de . **Formule choisie :**

Aucune période d'essai n'a été octroyée au client.



ARTICLE 2 - FONCTION

Le service fourni par « **CANIN & CAT** » comprend :

- L'identification des besoins du client
- la mise en relation du client et du Pet Sitter
- le contrôle de la prestation assurée par le Pet Sitter.

J'exercerai la fonction de Pet Sitter.

ARTICLE 3 - LIEU DE TRAVAIL

J'assurerai le travail de Pet Sitter au domicile du client ou chez « **CANIN & CAT** », selon la formule choisie par le client selon les besoins de l'animal.

ARTICLE 4 - REMUNERATION

Les montants de la rémunération de « **CANIN & CAT** » sont indiqués dans le devis envoyé par sms.

Le client rémunère directement « **CANIN & CAT** » au début de la prestation. Un acompte peut être demandé pour valider la prestation de garde via un lien lyf envoyé par sms. La preuve de validation de cet acompte vous sera demandée.

« **CANIN & CAT** » percevra une rémunération nette de € + 40 € correspondant au
1er rdv (signature des contrats et remise des clés) du 2025 rémunération
perçue le 2025.



ARTICLE 5 -OBLIGATIONS DU CLIENT

La réalisation de la prestation de mise en relation par « **CANIN & CAT** » est subordonnée au paiement par le client.

Le client s'engage à vérifier les informations qu'il a données à la Société « **CANIN & CAT** » lors de la validation de la prestation : numéro de téléphone, adresse du domicile, adresse mail et à la prévenir dans les plus brefs délais de tout changement.

Le client s'engage à vérifier que son contrat d'assurance couvre les dommages matériels pouvant être causés par son animal (assurance habitation notamment).

Le client s'engage à fournir lors de la garde :

- le carnet de santé et de vaccination à jour de l'animal, les coordonnées du vétérinaire et son numéro de puce électronique ou de tatouage,
- une quantité suffisante pour toute la durée de son absence l'alimentation,
- une caisse de transport pour emmener et ramener l'animal,
- toutes informations utiles pour le bon déroulement de la prestation (habitudes et tempérament de l'animal, son état de santé).
- Un chèque de caution de **300 €** sera demandé lors de la garde de l'animal mais ne sera pas encaissé sauf en cas de besoin. Si le chèque de caution n'est pas utilisé il vous sera restitué lors de la fin de la garde.
- si l'animal est malade et nécessite une visite chez le vétérinaire qui occasionne des frais, « **CANIN & CAT** » ne s'engage pas à avancer les frais vétérinaires pour le client. Le client devra payer la facture auprès du vétérinaire. Les frais de déplacements chez le vétérinaire pour l'animal, seront facturés 70 €. (inclus le temps passé chez le vétérinaire et frais de stationnement).



ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DE « CANIN & CAT »

La Société « **CANIN & CAT** » fournit un service de mise en relation entre le Client et le Pet Sitter. A ce titre, elle n'est pas soumise à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens.

Nous donnons des nouvelles de votre animal via whatapp avec photos ou vidéos.

« **CANIN & CAT** » s'engage à être joignable par téléphone 06.68.75.13.68 et email (caninandcat94@bbox.fr) toute l'année du lundi au samedi de 9h30 à 20h. En cas d'urgence pour un appel concernant une prestation en cours, le Client qui laisse un message vocal sera rappelé du lundi au samedi entre 9h30 et 19h.

« **CANIN & CAT** » s'engage à emmener chez le vétérinaire votre animal s'il présente des problèmes de santé avec l'accord du client. Si le client refuse que nous emmenions l'animal chez le vétérinaire, sa responsabilité en cas de problèmes graves sera engagée et en aucun cas « **CANIN & CAT** » sera responsable.

Si je dois gérer une somme d'argent pour effectuer des achats, il sera obligatoirement tenu un cahier de comptes auxquels devront être joints tous les justificatifs des achats.

ARTICLE 6 - ANNULATION

Toute annulation avant ou pendant la prestation engendre le remboursement immédiat des honoraires versés à « **CANIN & CAT** », aucun remboursement ne sera effectué auprès du client. Aucun remboursement ne sera effectué si le client écourte ses congés et aucun avoir ne sera effectué. « **CANIN & CAT** » n'est en aucun cas responsable du motif de retour écourté des congés du client sauf en cas décès d'un proche.



ARTICLE 7 - LITIGES

En cas de litige, « **CANIN & CAT** » recherchera en priorité une solution amiable avec le client. Si aucun accord n'est conclu dans un délai d'un mois, les deux parties seront libres de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à _____, en deux exemplaires, le

Société : CANIN & CAT

Marie INDRIGO

Ecrire la mention « lu et approuvé »

Signature

Le Client :

Ecrire la mention « Lu et approuvé »

Signature